

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-07
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme E. BILLEAUD

Procuration à

Mme N. FIORI

Mme M. LERAY

"

Mme L. AVOINE

M N. RIPAUT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETON

"

Mme S. BÉNÉTEAU

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

"

M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêt du Compte Administratif ;

VU l'article L 2121-14 du même Code précisant que, lors du vote du Compte Administratif, le Maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDERANT que Monsieur MARCHAND, premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Administratif 2023 du Budget annexe « Lotissement de La Balière » et que Madame le Maire a quitté la salle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe « Lotissement de La Balière », laquelle peut se résumer ainsi :

16803 BUDGET ANNEXE « Lotissement de La Balière »	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1	253 351,08 €		536 167,44 €		789 518,52 €	
Opérations de l'exercice	542 379,88 €	528 841,47 €	482 456,06 €	536 167,44 €	1 024 835,94 €	1 065 008,91 €
TOTAL	795 730,96 €	528 841,47 €	1 018 623,50 €	536 167,44 €	1 814 354,46 €	1 065 008,91 €
Résultat de clôture	266 889,49 €		482 456,06 €		749 345,55 €	
Restes à réaliser						
TOTAL	266 889,49 €		482 456,06 €		749 345,55 €	
Résultats définitifs	266 889,49 €		482 456,06 €		749 345,55 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire